

Paris, le mardi 22 août 2023

**Objet :** Commission administrative paritaire

Madame la présidente,

En début d'été, des mesures salariales en faveur des agents publics ont été annoncées. Il était temps : l'inflation ayant atteint 4,5 % en juin 2023 en glissement annuel après une hausse de 5,2 % enregistrée en 2022. Mais la douche a été froide : le point d'indice n'a été augmenté que de 1,5%.

Le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années par les fonctionnaires n'est donc pas pour aujourd'hui. Ni même pour demain si on en croit les contraintes de la feuille de route des « assises » des Finances publiques lancées début juillet et qui visent à réduire d'au moins 10Mds d'euros les dépenses publiques.

La « revalorisation » des grilles indiciaires des C et des B (mais pas celle des A) ne viendra pas non plus changer la donne : comment expliquer aux agents que cette mesure leur est favorable alors que des agents C et B de début de carrière sont quasiment au même niveau de salaire et que certains vont stagner au SMIC pendant de nombreuses années ?

Les agents du service public se paupérisent. C'est un fait ! Et on s'étonne encore que la fonction publique ne soit plus attractive ! La **CFDT** et la **CFTC** ont compris depuis longtemps, qu'on n'attire pas les mouches avec du vinaigre et réclame une revalorisation des rémunérations des fonctionnaires. L'attractivité de la Fonction publique, dont certains cherchent toujours la clé, sera à ce prix.

De son côté, la DGFIP n'aura pas connu de trêve estivale.

Le début de l'été 2023 aura été marqué par les violences urbaines qui ont détruit, parfois complètement, les locaux dans lesquels travaillent chaque jour des agents de la DGFIP. L'alliance **CFDT-CFTC** Finances publiques tient à apporter son soutien à l'ensemble de nos collègues qui subissent les conséquences de ces dégradations. Nous apportons également notre soutien aux équipes des services de la logistique qui mettent tout en œuvre pour permettre la continuité du service public.

L'été aura surtout été marqué par le fiasco de la campagne GMBI. Cette campagne a été désastreuse pour l'image de la DGFIP et aura eu pour principal effet d'aggraver la défiance des Français vis-à-vis de l'Etat.

Parce que la volonté de faire du « tout démat' » - alors que l'ensemble des usagers n'y sont pas tous préparés - en aura été le fil conducteur, cette campagne de mise à jour des données foncières n'a sciemment pas été dotée des moyens humains nécessaires pour répondre aux sollicitations des usagers. Nos collègues se sont retrouvés noyés sous les mails, les appels téléphoniques, les files d'usagers venant en masse dans les CFP, sans parler des incivilités voire des insultes. Les agents ont aussi dû essuyer la colère des usagers excédés par les files d'attente.

Depuis des mois, notre alliance, lors des GT ou des CTR/CSAR, avait alerté la DG sur les risques psychosociaux que risquait d'engendrer l'explosion des sollicitations des usagers. Mais la DG, comme souvent, était restée sourde à nos alertes niant le besoin d'accompagnement des usagers.

Il aura fallu que les médias nationaux s'emparent du sujet pour que les difficultés et la souffrance au travail des agents soient reconnues et entendues en plus haut lieu et qu'un report du délai de déclaration soit accordé. Report qui n'aura été suffisant ni pour boucler cette campagne dans les meilleures conditions, ni pour alléger la pression sur nos collègues épuisés car sursollicités.

Les politiques de suppression d'emplois conduites depuis des années sous le seul dogme budgétaire ne pouvaient qu'aboutir à cette situation. Notre alliance espère que la DGFIP en tirera toutes les conséquences et s'assurera d'un recrutement à la hauteur de ses besoins en personnels.

Ce qui nous permet de faire la transition avec la nécessaire adéquation de la formation initiale avec les missions et les enjeux de la DGFIP. La mission de service public portée par la DGFIP est une mission exigeante requérant de solides connaissances et compétences. Or aujourd'hui, notre alliance craint une dégradation de ce niveau. En effet, au risque de nous répéter, notre alliance reste convaincue que la durée de la formation initiale est toujours trop courte au regard des exigences et du niveau attendus dans les services. La **CFDT-CFTC** ne le dira jamais assez : la réduction de la durée de la formation statutaire conduit à ne délivrer aux stagiaires qu'un socle minimal de connaissances, laissant aux collègues titulaires déjà surchargés de travail le soin de combler leurs lacunes.

C'est ce qui peut expliquer que certains stagiaires n'aient pas validé leur stage pratique probatoire, s'étant retrouvés dans des services surchargés, avec des collègues noyés sous le travail n'ayant parfois que peu de temps à leur consacrer. Cette situation n'est satisfaisante ni pour les stagiaires, ni pour les tuteurs, ni pour le collectif DGFIP. L'alliance **CFDT-CFTC** vous demande donc d'examiner avec bienveillance les dossiers des stagiaires qui se seraient retrouvés dans une telle situation.

Alors que cette promotion a suivi le cycle de formation 2022-2023 en total présentiel, notre alliance ne peut que déplorer une augmentation du nombre de stagiaires ne validant pas leur formation initiale.

15 d'entre eux ne valident pas la partie théorique. Bien sûr ce chiffre peut paraître faible au regard de la taille de la promotion (1 200 inspecteurs stagiaires) mais il ne manque pas d'interpeller alors que l'ENFIP va déployer le 4+1 dès cette année pour les inspecteurs stagiaires, exigeant d'eux une plus grande autonomie. Notre alliance demande à l'ENFIP de présenter son plan pédagogique pour s'assurer que tous les stagiaires acquièrent l'ensemble des notions qui seront vues en autonomie.

Enfin, les élus **CFDT-CFTC** félicitent les stagiaires qui ont validé leur formation initiale et qui vont prendre leur poste au 1er septembre. Nous leur souhaitons une bonne installation.

En points divers, nous profitons de cette CAP pour évoquer deux sujets connexes à la formation initiale.

D'abord la situation des double voire triple lauréats des concours. Nous avons été interpellé par une collègue actuellement contractuelle, et elle n'est pas la seule dans ce cas, à qui il a été demandé de renoncer au concours d'agent C parce qu'elle avait réussi les concours de contrôleur et d'inspecteur. Or en renonçant à ce concours, elle a également, et sans le savoir, renoncé à une augmentation de salaire pendant 4 mois, à une reprise d'ancienneté plus favorable et à une rémunération plus intéressante pendant la formation liée notamment au montant de la prime de rendement. La **CFDT** a interpellé la Centrale sur ce sujet sans réponse à ce jour. Nous vous demandons donc d'intégrer rétroactivement dans le corps des agents C les collègues concernés par cette situation.

Autre sujet : celui des logements des stagiaires. La **CFDT** a été contactée par des stagiaires qui sont toujours en recherche de logement en région parisienne. Nous souhaitons savoir si ces problèmes ont pu trouver des solutions, même si nous sommes conscients que les promotions importantes de cette prochaine rentrée posent des problèmes logistiques.